

DÉPARTEMENT

**DORDOGNE**

ARRONDISSEMENT

**NONTRON**

Effectif légal du conseil  
municipal

**15**

Nombre de conseillers en  
exercice

**15**

Nombre de conseillers  
présents

**11**

COMMUNE  
**JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT**

# **PROCÈS-VERBAL**

## **Réunion du conseil municipal**

### **du 31/05/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un du mois de mai à dix-sept heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Mairie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOREAU Vincent	RAT Michel
PAGES Didier	DUBUISSON Martine	GERVAIS Jean-Christophe
SOURDET Josiane	SACRISTE Marie-Françoise	AUPY Jean-Louis
MOUSSEAU Christiane	DESCHAMPS Marie-France	

Étaient absents : GOURINCHAS David, BASSOULET Nathalie, ALLAIN Daniel et MAZEAU Michel.

Procurations : de D. ALLAIN à J. SOURDET ; de D. GOURINCHAS à M. RAT et de M. MAZEAU à D. PAGES  
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Marie-Françoise SACRISTE a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :**

- **Délibérations :**

- 1 - Montant de la RODP pour les opérateurs de télécommunications - Année 2024
- 2 - Montant de la RODP sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - Année 2024 (Redevance d'Occupation du Domaine Public)
- 3 - Convention de partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- 4 - Entretien photovoltaïque Salle de la Garenne
- 5- Heures supplémentaires pour un agent en mission temporaire
  - Élections européennes le 09 juin
  - Le point sur les travaux en cours

- Forum intercommunal des associations
- Mare Labadias : proposition d'achat
- Cérémonie du 24 Juillet
- Prochain bulletin municipal
- Rentrée scolaire Septembre 2024

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès-Verbal de la réunion du 12 Avril 2024 ; le Conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **1. Montant de la RODP sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2024**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret de 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat d'Énergies de la Dordogne auquel la commune adhère a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2022-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'un avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 53,09% applicable à la formule de calcul issue du décret précité. Le montant plafond pour 2024 étant de 239 € (Plafond redevance 153 € x 1,5617 = 239 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et le montant plafond pour 2024 de **239 €**.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à émettre un titre de recette à l'encontre d'ENEDIS Direction Territoriale Périgord BP2085 23, rue des Deux Ponts 24002 Périgueux Cedex pour un montant de 239 €.

### **2. Montant de la RODP pour les opérateurs de télécommunications – Année 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public routier ou non routier, aérien ou souterrain due par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2024.

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Il propose au conseil :

- de calculer la redevance selon le détail du patrimoine comptabilisé au 31/12/2023 des équipements de communications électroniques transmis par les opérateurs pour l'année 2024,
- de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier ou non, aérien ou souterrain, dues par les opérateurs de télécommunications pour les années N considérées.

**Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Javerlhac et la Chapelle Saint Robert**

réf : LRT/PV/2023/53246/Mairie de Javerlhac et la Chapelle Saint Robert

Date : 02/05/2024

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Pylône (m <sup>2</sup> )	Antenne (m <sup>2</sup> )
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROB	18,927	3,678	3,585	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	18,927	3,678	3,585	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>18,927</b>	<b>7,263</b>		<b>1,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	TARIFS		
	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m <sup>2</sup>
Tarifs de base (décret 2005-1676)	40 €	30 €	20 €
<b>Tarifs actualisés 2024</b> Coefficient d'actualisation pour 2024 : 1,60900	<b>64,36 €</b>	<b>48,27 €</b>	<b>32,18 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public routier ou non, aérien ou souterrain dues par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2024
- **Mandate** Monsieur le Maire pour recouvrer le montant de la redevance due au titre de l'année 2024 qui s'élève à **1 690,00 €**.

**3. Convention de partenariat avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) Élaboration d'une étude de centre bourg**

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, et vu que la signature de l'Opération de Revitalisation Rurale a été étendue à plusieurs communes de la CCPN dont Javerlhac et La Chapelle Saint Robert, la commune peut bénéficier d'une étude de centre bourg qui lui permettra d'engager une stratégie de redynamisation. Elle aura une approche transversale sur le paysage et l'architecture. Elle portera sur la question des espaces publics, l'habitat et le cadre de vie. Ce diagnostic donnera des perspectives d'évolution du bourg dans les 10-15 ans à venir.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention d'accompagnement du CAUE,
- **S'engage** à régler la participation forfaitaire de 1000 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE,
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires

#### **4. Maintenance et entretien des panneaux photovoltaïques (annule et remplace la délibération 2023/04-11)**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la maintenance et l'entretien de nos panneaux photovoltaïques n'ayant pas été fait depuis deux ans il y a lieu de l'effectuer cette année.

Trois sociétés de maintenance d'énergie solaire ont été consultées, seule la société FMP énergie solaire a donné une réponse.

La société France Maintenance Photovoltaïque (FMP) dont le siège social est sis 17220 Saint Médard D'auris assurera l'entretien et la maintenance de ces panneaux pour l'année 2024 pour un montant de 693,00 € H.T. soit 831,60 € T.T.C.

Le Conseil municipal, **après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **Décide** que la Société FMP assure l'entretien et la maintenance des panneaux photovoltaïques
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **5. Approbation des heures supplémentaires pour un agent en mission temporaire**

**Vu** le Code du travail,

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la gestion du temps de travail des agents publics,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 janvier 1988 portant sur l'organisation des missions temporaires,

**Considérant** que l'agent Madame Camille JEZEQUEL, occupant le poste d'Adjoint Administratif Territoriale, est chargée d'une mission temporaire du 01 juin 2024 au 31 octobre 2024.

**Considérant** que cette mission a nécessité l'accomplissement d'heures supplémentaires en raison des élections européennes se déroulant le 09 juin, l'agent doit se rendre disponible,

**Considérant** que les heures supplémentaires effectuées sont détaillées comme suit :

- 09/06/2024 : 5 heures

Le Conseil municipal, **après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **Décide** les heures supplémentaires effectuées par l'agent Madame Camille JEZEQUEL dans le cadre de sa mission temporaire du 01/06 au 31/10/2024 sont approuvées.
- **Décide** l'agent Madame Camille JEZEQUEL percevra une rémunération supplémentaire pour 5 heures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur
- **Décide** la présente délibération sera notifiée à l'agent concerné et transmise aux services compétents pour exécution.
- 

#### **- Élections européennes le 09 juin**

**Président** : Jean-Pierre PORTE, suppléant Didier PAGES

**Assesseurs** :

Josiane SOURDET, suppléante Martine DUBUISSON

Vincent MOREAU, suppléant Michel RAT

Christiane MOUSSEAU, suppléant Jean-Louis AUPY

**Secrétaire** : Marie-France DESCHAMPS

8 <sup>H</sup> 00-12 <sup>H</sup> 00	12 <sup>H</sup> 00-15 <sup>H</sup> 00	15 <sup>H</sup> 00-18 <sup>H</sup> 00
Nathalie BASSOULET Martine DUBUISSON Vincent MOREAU Christiane MOUSSEAU Jean-Pierre PORTE	Marie-France DESCHAMPS Maurice BONNENFANT David GOURINCHAS Michel RAT Josiane SOURDET	Francis ROUGIER Jean-Louis AUPY Françoise PIZANO Marie-Françoise SACRISTE Didier PAGES

#### **- Le point sur les travaux en cours**

- Le bourg de Javerlhac sera terminé mi-juin
- La passerelle de la Flow-Vélo sera posée le mardi 11 juin 2024
- Le démarrage des travaux des 6 logements « Les Fayards » vont commencer courant juin et devraient durer environ 1 an
- Les travaux d'installation de la fibre ont commencé « Route de Mareuil » ; « Route de la Fayolle » ; « Rue Pierre Simon »
- Commencement des travaux de sécurisation, piétonnisation, embellissement et végétalisation depuis la « boucherie des saveurs » jusqu'au salon de coiffure « Objec'tif » à l'automne
- La démolition de la cantine est à repenser car le coût est très élevé.

#### **- Forum intercommunal des associations**

Le maire tient à signaler que le forum intercommunal des associations se déroulera le 14 Septembre 2024 à Nontron.

#### **- Mare Labadias : proposition d'achat**

Monsieur BRAGES propose d'acheter cette mare (185 m<sup>2</sup>) qui est située à « Labadias ». Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la vendre. Il souhaitera l'acheter au prix de 250 € mais le conseil accepte pour un montant de 450 € (frais d'actes à la charge de l'acquéreur).

#### **- Cérémonie du 24 Juillet**

Le 22 et 23 juin, reconstitution d'un camp de maquis à la limite du département : les élèves de Javerlhac de l'école primaire s'y rendront un après-midi.

Une grande manifestation se déroulera le 24 juillet à l'occasion des 80 ans de la bataille de Javerlhac. Le 14 Juillet, une commémoration aura lieu « Place des anciens combattants » comme chaque année suivie d'un défilé avec maquisards en tenue d'époque et une exposition à la salle culturelle de Javerlhac.

A l'occasion de cette cérémonie la route sera fermée aux véhicules.

#### **- Prochain bulletin municipal**

Le prochain bulletin municipal sera distribué mi-juin.

**- Rentrée scolaire Septembre 2024**

Le maire regrette le départ de l'enseignante en maternelle sous d'autres cieux

- Effectifs préoccupants pour la rentrée de septembre 2025, y réfléchir d'ores et déjà. Pour septembre 2024 pas de problème puisque seulement deux élèves partent au collège et qu'il y a cinq inscriptions nouvelles.

**- Recensement population 2025**

Le recensement de la population s'effectuera du 17 janvier jusqu'au 16 février, la commune devra recruter trois agents recenseurs.

**- Docteur**

Le docteur a payé tout ce qu'il devait pour les loyers.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 36 minutes.

Fait le 10 juin 2024.

Le Maire,



La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style, positioned to the right of the Mayor's signature.